N° 906. — DIMANCHE. 22 OCTOBRE 1837.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusselin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Ce, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX : 12 francs pour 3 mois ; 24 francs pour 6 mois ; 48 francs pour l'année. — Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES du 21, PAR RICHARD PÈRE ET FILS, *Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine*, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	9 d au-dessus de 0.		27 pou. 9 lign. Beau.	Nord.	Beau.
Midi...	15 d. au-dessus	50 deg.	27 pou. 9 lign.	Idem.	Idem.

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
6 h. 24 min.	0 h. 11 min.	5 h. 4 min.	Pleine lune.	22

Lyon, 21 octobre 1837.

—

…iquer directement la liberté, les institutions qui la …ennent, les moyens qui la conservent, n'est-ce pas …promettre? n'est-ce pas prendre le rôle vulgaire des …ins stipendiés par les rois de la sainte-alliance? …-ce pas également risquer d'effaroucher certains es… et par suite manquer son but? L'habileté consiste … faire prendre le change sur les intentions, à s'en …er même défenseur zélé, et à l'aide de ce masque …vaille plus sûrement à leur destruction; c'est là …t le grand art! — Ainsi c'est au nom de la liberté … feuilles ministérielles attaquent en ce moment les …tés électoraux.

« *Les électeurs*, dit le JOURNAL DES DÉBATS, *se passeront …bien de la tyrannie des prétendus comités électoraux; le …eut être libre et ne veut recevoir de direction et d'ordre …lui-même.* »

Mais qui veut violenter les choix des électeurs? qui peut …leur donner des ordres? En vérité, il faut avoir perdu …te pudeur pour tenir un tel langage. Quelle est la puis…ce des comités électoraux? où réside-t-elle? Dans l'opi…on, et dans l'opinion seule. Que peuvent-ils contre la vo… d'un seul électeur? Quand ils agissent c'est pour réaliser …its qui ne peuvent s'accomplir que par eux; ils ad…trent, discutent, proposent, choisissent provisoire…t.

L'opposition a-t-elle en main des faveurs, de l'or? peut-elle destituer, donner des places? a-t-elle des agents à ses …dres dans toutes les communes? Eh bien! le gouverne…ent a toutes ces ressources; et il faudrait que l'opposition …sât inactive, qu'elle n'eût aucun moyen de résistance …ntre les déceptions dont les électeurs peuvent être envi…nés! Ce serait vraiment bien commode pour le gouver…ment! Mais, dit-on, les temps sont changés. Quant à …, nous nous en apercevons peu. A entendre nos adver…s, on pourrait croire que désormais aucun préfet ne …apable de manipuler les listes électorales à l'avan… du pouvoir; on pourrait croire que tous les électeurs …corruptibles et que les ministres sont tous des sages, …hilosophes, n'ayant ni passions ni intérêts, et jouant …rtie électorale qui est engagée avec un désintéresse… parfait.

…s hommes du juste-milieu nous ont cependant donné … de preuves de corruption pour que nous soyons en …nce. — Mais sans comités électoraux comment avoir …renseignements utiles sur des candidats étrangers aux …lités? comment réunir les électeurs pour discuter le …le et les titres de ceux qui se présentent? comment …défendre contre les calomnies les hommes les plus …aux, les plus probes?

L'existence des comités est indispensable, c'est un des …ments constitutifs du gouvernement représentatif; car …électeurs ne peuvent pas être souvent réunis, prendre …mesures provisoires, faire des circulaires, des adres… donner des renseignements, en demander, en un mot … pour le triomphe de l'opinion à laquelle ils appar…nent.

…opposition a bien compris son devoir en constituant un …té à Paris, et les électeurs indépendants des départe…ents ont agi sagement en formant des comités. Nous …evons que leur existence contrarie certaines pré…tions, qu'on soit embarrassé de l'impulsion qu'ils don…nent aux électeurs; mais cette impulsion est toute mo…le: elle n'entrave en rien leur liberté; elle a pour objet au contraire de la rendre plus complète. Jamais les hommes de sens ne croiront que le comité électoral de Paris ait la prétention de donner des ordres et de dicter des choix.

Les défenseurs du ministère aimeraient mieux, nous n'en doutons pas, voir les électeurs abandonnés à leurs propres inspirations, allant voter sans renseignements, marchant isolément; enfin ils aimeraient mieux les voir divisés et réduits à l'état de *coteries* locales. Alors le triomphe de leurs candidats serait certain, car eux marcheront compacts, serrés. Ils ont un mot d'ordre, une organisation toute faite; les préfectures, les sous-préfectures, les mairies sont leurs comités électoraux, et la plupart des fonctionnaires publics les agents de ces comités.

« L'opposition, dites-vous, croit être à la veille d'une révolution; elle s'organise pour une bataille quand tout est à la paix. » Si tout est à la paix, dans les rues, sur la place publique, les luttes de la chambre ne sont-elles pas permanentes? C'est là que nous voulons porter le combat; c'est avec les armes que la loi a mises entre nos mains que nous renverserons une administration peureuse et impuissante; c'est là que l'opposition veut prendre racine et combattre les cumulards de tous les régimes, les ministériels avides et insatiables, les fauteurs de lois réactionnaires, et pour obtenir ce succès elle a besoin de réunir aujourd'hui tous les électeurs indépendants, de coordonner leurs forces, et de concentrer toutes les opinions consciencieuses qui veulent en finir avec le régime du 13 mars, du 11 octobre.

Hommes de la réaction, ne voyez-vous pas que vous avez forcé les gens honnêtes à s'unir contre vous? Ne voyez-vous pas que vous êtes aussi odieux que les séides de Villèle? — Ce ministre de la Restauration avait tellement fatigué le pays par ses tendances réactionnaires, ses allures jésuitiques, que d'un commun accord les députés de la gauche, les députés de la droite et du centre gauche s'unirent pour le renverser, et les Labourdonnaie, les Agier et les Laffitte travaillèrent simultanément à sa chute.

Certes le ministère Villèle avait soulevé bien des griefs, mais nous ne savons s'ils étaient, — en tenant compte de la différence de situation et d'époque, — plus fondés et plus nombreux que ceux qui pèsent sur les différents ministères dont le ministère Molé a scrupuleusement recueilli l'héritage. — Aussi qu'on ne vienne pas nous dire que les comités électoraux n'auront ni à-propos ni influence, car les choses ont bien peu changé. D'ailleurs n'avons-nous pas vu professer les mêmes doctrines? les mêmes hommes ne sont-ils pas choyés, caressés, portés à toutes les fonctions publiques?

Quand le *Journal des Débats* nous aura prouvé que tous les électeurs sont pleins de zèle, que tous rempliront leurs devoirs, qu'ils sont assez éclairés pour ne pas être joués par les roués politiques qu'il soutient; quand il nous aura démontré que tous les agents du pouvoir resteront neutres dans les élections, qu'ils n'exerceront aucune influence, qu'ils inscriront fidèlement sur les listes tous les ayant-droit, que l'opposition n'aura plus à combattre des députés corrompus et des ministres corrupteurs, oh! alors nous penserons aussi que les temps sont changés, et, sans cesser de croire à l'utilité des comités électoraux, nous serons moins empressés de les voir s'organiser et agir partout avec union et ensemble; mais jusque là nous dirons à l'opposition : Votre devoir est d'organiser des comités dans tous les colléges électoraux.

Paris, 19 octobre.

Le ministère est bien embarrassé : il fait même pitié à ses amis; car il y a des gens qui ont la prétention, fort modeste sans doute, d'être ses amis. Il a peur des candidats de la république, il a peur des candidats de la légitimité, il a peur des candidats de la doctrine, tels que M. Augustin Giraud; il a peur des candidats de l'opposition dynastique, recommandés ou non par le comité électoral. Comme si ce n'était pas assez de toutes ces craintes, il a peur et surtout peur des candidats qui lui sont proposés par ses préfets. Avec le bon sens de presque tous les députés, il fera justice des premiers qui n'osent rien dire, et qui sont condamnés à l'impuissance s'ils veulent qu'on les souffre; il a raison des seconds moyennant quelques lieux communs qui servent d'épouvantail comme au temps de Casimir Périer. L'opposition constitutionnelle, le ministère puise dans la conscience de son mérite la certitude de la combattre avec succès. Mais les solliciteurs, mais les députés qui ne viendront à la chambre que pour faire les affaires de leur arrondissement, voilà quelle est la plaie qu'il redoute. Aussi, la correspondance de M. Montalivet avec les préfets est-elle un continuel témoignage de son embarras, bien qu'elle soit très-active? Pauvres ministres! comment feront-ils pour garder leurs portefeuilles!

Le préfet de chaque département envoie à Paris la liste des notabilités qui se mettent sur les rangs pour la députation. Le ministre demande aussitôt des renseignements à son agent officiel : « M. un tel n'est-il pas cultivateur de betteraves? — Il pense sainement et sera dévoué au ministère de l'amnistie... — Repoussez cette candidature. — J'ai un autre candidat tout prêt, Monseigneur. Il est principal actionnaire dans une compagnie houillère; mais il votera avec le cabinet du 15 avril. — Je n'en veux pas, je n'en veux pas. — Aimez-vous mieux M. *** qui doit construire le chemin de fer de ...? — Non, non! un autre candidat, s'il vous plaît! Trouvez-moi des candidats économiques, ou bien le gouvernement devient impossible. Nous allons être assaillis de demandes et nous serons obligés de beaucoup promettre; mais, comme tôt ou tard il faudra accorder ou refuser en termes clairs et positifs, et que nous ne pourrons pas accorder à tout le monde, autant de demandes nous refuserons, autant de voix nous aurons contre nous... Et l'on dit qu'il est facile d'administrer! »

C'est à peu près en ces termes que s'expriment les ministres, et notamment M. de Montalivet, soit dans les circulaires aux préfets, soit dans les circulaires ministérielles. C'est à cette anarchie du désespoir que nous devons l'anarchie qui se manifeste dans les feuilles du pouvoir. Celle-ci soutient la candidature de M. Augustin Giraud, qui, au mois de mai dernier, attaqua le cabinet actuel de la manière la plus sanglante; celle-là annonce comme un triomphe de ses patrons la destitution comme maire d'Angers de ce même député, M. Giraud. Ces journaux devraient bien se mettre d'accord sur le mérite des candidats. Jusque là ils seront bien mal venus à se railler des dissensions prétendues qui divisent l'opposition; et plutôt que de se moquer d'une alliance entre diverses opinions qui tendent au même but, ils feront bien de songer eux-mêmes à se discipliner et à *partir du même pied*, selon une expression assez pittoresque échappée ces jours derniers à M. le comte Molé, dans un moment de mauvaise humeur, contre le peu d'union qui existe entre les feuilles qui sont à son service.

COLONIE D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

NOUVELLES DE BONE.

Nous recevons à l'instant d'un officier attaché au corps d'ar-

---

…R LA CONDITION DES ARTISTES EN FRANCE

PENDANT LE MOYEN-AGE.

…e des caractères les plus remarquables de l'art français au …yen-âge, c'est l'absence de tout sentiment d'individualité. …es masses comprennent l'œuvre et l'admirent, nul ne s'in…ucie de l'artiste, et l'artiste lui-même semble se soucier mé…rement de l'éclat qui devrait en jaillir sur son nom et sur …personne. Qui a élevé ces nobles cathédrales du XIIIe siècle, …at l'architecture svelte et hardie désespère nos faiseurs mo…ernes? qui a couvert leurs façades de ce peuple de statues? …i a peint les fresques des murailles, sculpté les bas-reliefs …s châsses et des tombeaux, colorié les vitraux éblouissants …s rosaces? Nul ne le sait.

Leur édification a cependant été une grande joie pour la …rétienté : le clergé les a inaugurées avec pompe, au son des …t aux acclamations des peuples; mais personne ne s'est …puissant génie qui en avait conçu le plan. Des cor…s d'ouvriers travaillant pour l'amour de Dieu et de …ont passé par là et créé un chef-d'œuvre sans avoir l'idée …crire leurs noms sur une pierre de l'édifice; ou s'ils l'ont …les générations ont passé sans les lire. Qui sait que la ca…drale d'Amiens, cette nef immense dont les piliers attei…nt d'un seul jet une voûte de deux cents pieds de hauteur, …é commencée par Robert de Luzarche, Thomas de Cormont …on fils Renaud : que Li Bergier a construit St-Nicaise de …ms, et maître Jehan de Chelles Notre-Dame de Paris? Qui …nait Montereau, l'architecte de Saint-Louis, l'édificateur de …Sainte-Chapelle; Roullant-le-Roux, qui a donné les plans du …nifique tombeau de George d'Amboise, à Rouen, et même …an Joconde, qui a bâti ce charmant portique de Gaillon, …t les débris couverts de tant de fins arabesques ornent la …r du Palais des Beaux-Arts?

Les artistes italiens contemporains jouissaient d'une haute considération personnelle; ils étaient appelés à la magistrature de leur ville, comblés de richesses et d'honneurs. Quand Léonard de Vinci et le Primatice passaient les Alpes, on les recevait presque en souverains, et personne ne savait qu'on laissait languir dans l'ombre des gens qui valaient peut-être autant qu'eux.

Cet oubli qui pesait sur l'artiste pendant qu'on admirait l'ouvrage se montre plus clairement encore dans l'état précaire et misérable où végétèrent les hommes d'art jusqu'au règne de Louis XIV. L'architecte est assimilé au maçon, le peintre à l'*ymaigier*. Eux-mêmes prennent naïvement ces qualifications plus que modestes. On lit encore sur les murailles de Notre-Dame de Paris que maître Jehan Ravy, *masson*, commença les *hystoires* qu'on y voit sculptées en bas-relief. Un peintre du XIVe siècle, dont les ouvrages ont péri, mais que Froissard qualifie de *maistre au-dessus duquel n'était lors nul meilleur ni pareil*, Andrieu Beau neveu s'intitulait simplement *maistre des ouvriers de taille et de peincture du duc de Berry*.

Au XVIe siècle, cet âge de renaissance où François Ier accueillait si magnifiquement les artistes ultramontains, Jean Goujon, le divin sculpteur, celui qui, après Michel-Ange, a le plus approché de la perfection antique, Jean Goujon est appelé tailleur de pierres et maçon dans les comptes de la cathédrale de Rouen. Peintres et *ymaigiers* prenaient place avec les autres artisans dans la hiérarchie des corporations. Aux processions des métiers, on les voyait marcher sous la bannière de saint Luc, entre les *tapissiers de tapis sarrasinois* et les garnisseurs de gaînes d'épée. Cet état de choses se prolongea jusqu'au XVIIe siècle. Sous Louis XIV, en 1646, les maîtres peintres et sculpteurs faisant partie de la jurande eurent l'imprudence de présenter une requête au parlement pour faire réduire à quatre ou six le nombre des peintres de la maison du roi, auxquels seuls il serait permis de *travailler en chambre pour les maîtres*. Défense leur devait être faite d'entreprendre aucun ouvrage de leur art pour des églises ou des particuliers, à peine de confiscation desdits ouvrages et de cinq cents livres d'amende. Aucun autre peintre ou sculpteur ne pourrait exercer sa profession, s'il n'était *maître de la communauté et maîtrise*. Cette requête donna lieu à l'établissement de l'Académie de Peinture, qui fut approuvée par le roi, et réduisit au silence les membres de la jurande.

Le peu de sympathie que rencontraient les hommes qui s'occupaient de l'étude des arts devait nécessairement se retrouver dans l'appréciation pécuniaire de leurs œuvres, et la mesquinerie des honoraires qui leur étaient alloués en est une preuve trop manifeste. Dans les travaux de sculpture exécutés au commencement du XVIe siècle à la cathédrale de Rouen, travaux merveilleux qui font aujourd'hui l'admiration de l'antiquaire et de l'artiste, la journée des maçons fut payée 5 sols et celle des *compagnons sculpteurs* 7 sols. L'architecte Roullant-le-Roux, qui donna le plan du monument de George d'Amboise et *en suivit les travaux*, reçut, en deux paiements, la somme de 80 livres tournois, équivalente à 320 fr. de notre monnaie. Les comptes qui subsistent encore portent qu'il a été donné 30 livres tournois (120 fr.) à Jean Goujon « pour faire la teste du » priant ès sépulture de Monseigneur, et pour parfaire et as» seoir icelle en la place où elle doit demourer. » Le roi ne payait guère mieux. Dans une quittance du 17 mai 1561, Pierre Nanyn, « au nom et comme procureur de maistre Goujon, sculp» teur, confesse avoir reçu la somme de 23 livres, à luy or» donnée, sur et tant moins des ouvraiges de sculpture par luy » faicts au chasteau du Louvre, et qu'il fera cy-après. Germain Pilon, l'émule de Jean Goujon, se crut noblement récompensé lorsqu'on lui eut accordé 1,100 livres tournois pour les huit beaux bas-reliefs qui ornent la grande voûte du tombeau de

mée qui escorte le prince de Joinville la lettre suivante qui est datée du 6 octobre :

« Les dernières nouvelles reçues du quartier-général sont du 3 ; l'armée était arrivée à 12 lieues de Constantine sans coup férir. La pluie, qui n'avait pas cessé pendant plusieurs jours, avait détrempé tous les chemins, de telle sorte qu'il était impossible de faire faire à l'immense convoi qui suit l'armée plus de trois lieues par jour. Le départ a eu lieu avec une telle précipitation, que les troupes qui devaient former l'arrière-garde ne sont pas encore arrivées à Bone : le 2e bataillon du 26e et le 61e régiment sont encore en mer.

» Le prince de Joinville, malgré les ordres de son capitaine, a quitté *l'Hercule* qu'il montait en qualité de lieutenant et est descendu à terre. Le gouverneur de Bone a mis à sa disposition 800 hommes et une batterie pour l'escorter jusqu'à Constantine. Son bâtiment est reparti pour Alger, où il stationnera. Le prince n'a été accompagné par aucun officier de son bord ; à peine à terre, il a fait venir les étrangers qui sont ici, parmi lesquels on remarque plusieurs officiers prussiens, le vicomte de Pontécoulant, colonel belge, etc. Le prince s'est entretenu long-temps avec eux, et principalement avec un aide-de-camp du prince royal de Prusse. Ces militaires accompagneront le prince dans son expédition.

» On a remarqué avec peine que le prince de Joinville avait rapporté de son voyage maritime une infirmité de l'ouïe plus prononcée qu'auparavant ; sa santé, du reste, est excellente.

» Les tribus amies qui s'étaient engagées à garder les camps pendant la durée de l'expédition les ont abandonnés, malgré la haute paie de 50 centimes par homme. Le camp Clauzel seul est occupé par un bataillon du 12e de ligne qui y est en quarantaine. Le 4 au soir, les Arabes sont venus escarmoucher jusque sous les murs de Bone. La fusillade a été assez vive.

» Le choléra sévit toujours avec violence à Bone. On a évacué hier 500 fiévreux sur Alger : il y en a encore 1,500 à l'hôpital. On se plaint ici du service de l'intendance militaire qui a laissé ces malheureux malades sur le bord de la mer, sans secours et exposés à l'ardeur du soleil d'Afrique, depuis 7 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, heure de leur embarquement.

» Le prince et son escorte partent demain matin ; ils éviteront le camp Clauzel et iront coucher cinq lieues plus loin.

» Pas d'autres nouvelles de l'armée. »

— On lit dans la *Gazette du Midi :*

« Le bulletin vendu avec fracas sur la place publique, dimanche dernier, et qui annonçait la prise de Constantine, semble désavoué maintenant. Le *Garde national* avait préparé les voies à cette reculade par une lettre de Toulon, et, ce matin, la préfecture elle-même faisait dire dans deux cercles commerciaux qu'à la date du 14 octobre on n'avait point encore appris à Bone que les Français fussent maîtres de Constantine.

» Des nouvelles qui nous sont données de toutes parts viennent malheureusement aggraver de beaucoup cet aveu déjà bien affligeant pour le pays. Le bateau à vapeur *le Cerbère*, parti de Bone le 14 et arrivé à Toulon hier 17, aurait, suivant ces nouvelles, apporté des lettres dont il résulterait :

» 1° Que, le 14, on était à Bone sans nouvelles de l'armée qui doit attaquer Constantine ;

» 2° Que le temps était mauvais, pluvieux et froid, ce qui faisait craindre que les opérations du siége ne fussent considérablement retardées ;

» 3° Que M. le prince de Joinville, parti pour Constantine malgré les protestations du commandant de *l'Hercule*, qui déclarait ne pas se croire autorisé à le mettre à terre, n'a pu dépasser le camp de Merjez-el-Hammar, des troupes arabes s'étant interposées entre ce camp et l'armée française ;

» 4° Que 25 mulets, chargés de vivres pour le camp, ont été ramenés à Bone, les conducteurs ayant craint de tomber entre les mains des coureurs arabes.

» Nous souhaitons que ces nouvelles, que nous ne garantissons point, soient erronées ou du moins empreintes d'exagération, mais un fait déplorable restera ; c'est que l'autorité marseillaise a laissé vendre, sous le titre de nouvelle officielle, un bulletin de hasard qui ne lui offrait d'autre garantie que la parole d'un Arabe. Sous un gouvernement libre, celui qui publie une nouvelle en est responsable ; mais quand un pouvoir armé de lois exceptionnelles impose le visa de la police à tous les crieurs de rues, la responsabilité pèse sur lui seul, et c'est à l'autorité marseillaise que la France, si elle a été misérablement trompée, devra demander compte d'une fausse joie, que pourrait suivre le désappointement le plus cruel. »

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« On dit qu'un agent de la police secrète est arrivé à Orléans avec la mission, facilitée par une somme importante fournie sur les fonds secrets, d'aider l'administration locale dans les efforts qu'elle fait pour assurer le succès des candidats ministériels. C'est sans doute à la présence de ce personnage que nos concitoyens sont redevables de la nuée de journaux de police qui depuis quelques jours s'abat sur nos villes et sur nos campagnes.

» Cette publicité insolite des feuilles soldées ne peut avoir d'autre but que de répandre des calomnies contre l'opposition, d'exalter les mérites du juste-milieu et de signaler à la reconnaissance publique des munificences électorales, telles, par exemple, qu'une somme de 1,000 fr. donnée à l'hospice de Gien, sur la demande du sous-préfet de cette ville ; une autre de 500 fr. à l'hospice de Pithiviers, et sur la demande de M. le comte de Larochefoucauld ; 200 fr. à l'ouvroir du même hospice, par la reine, etc. »

Le *Journal du Loiret* fait observer avec raison que ces dernières libéralités sont faites avec l'argent des contribuables. Quant au don fait sur la demande du sous-préfet à l'hospice de Gien, il a eu lieu par suite d'un déficit dans la caisse des hospices, déficit qu'il faut attribuer tout entier à la désorganisation introduite dans l'établissement par le préfet du Loiret. Celui-ci a mieux aimé s'adresser au ministre qu'au conseil municipal pour avoir les 1,000 francs dont le besoin n'avait eu lieu que par sa faute.

A l'occasion du mariage de la princesse Marie, le comte de Mullinen, ministre de Wurtemberg, a été nommé grand-officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. A la même occasion, M. Molé, président du conseil, a été nommé grand'-croix du même ordre. Le *Temps*, qui s'est accrédité *proprio motu* l'organe de M. le ministre des affaires étrangères, voudrait laisser croire que la promotion de M. Molé est due à ses efforts pour faire proclamer l'amnistie et au succès dont ces efforts ont été couronnés. Mais la *Charte* est là pour démentir l'interprétation du *Temps* : c'est bien pour ses heureuses négociations matrimoniales que M. le président du conseil a été nommé grand'-croix.

Nous avons fait connaître les moyens employés par l'administration dans le département de la Lozère pour empêcher l'élection des candidats indépendants : refus de communication des dossiers, menaces, promesses, rien n'est épargné pour fausser la sincérité des élections. Le scandale est tel que les électeurs des arrondissements de Mende et de Marvéjols ont adressé une pétition au ministre de l'intérieur pour demander que la convocation de ces deux colléges électoraux fût ajournée, afin que la cour de Nîmes eût le temps de statuer sur les nombreux pourvois qui lui ont été soumis. Nos lecteurs se rappelleront qu'il y en a cinquante-deux pour le collége de Marvéjols qui ne compte que deux cents et quelques électeurs. La pétition dont nous parlons est parvenue aujourd'hui même à son adresse. Elle soulève une grave question électorale : la convocation des colléges peut-elle être placée si près de la clôture définitive des lettres que la faculté d'appel devant les cours royales devienne illusoire ? Le ministre de l'intérieur répondra aux électeurs de la Lozère ; le pays jugera la réponse du ministre.

(*Commerce.*)

La commission administrative des hospices de Saint-Etienne vient de mettre en vente *vingt-six* maisons appartenant à ces établissements.

D'après la loi, ces sortes de ventes doivent être précédées de formalités à peu près semblables à celles pour la vente des biens de mineurs. Une estimation préalable doit être faite par experts ; le cahier des charges et les affiches doivent en faire mention ; les placards doivent de plus contenir la désignation sommaire des biens à vendre.

Ces formalités indispensables, prescrites à peine de nullité, ne paraissent pas avoir été ponctuellement observées. D'abord, les placards ne contiennent pas la désignation exacte des immeubles à vendre, et si l'estimation en a été faite, le cahier d'enchère n'en fait pas mention : du moins MM. les administrateurs n'ont pas cru devoir la faire connaître au public nombreux qui s'était présenté le jour indiqué pour l'adjudication. Aussi, dans l'ignorance où on l'a laissé, aucune enchère n'a été faite, et force a été à MM. les administrateurs de renvoyer indéfiniment la vente.

Il faut croire que ces Messieurs ont agi avec les meilleures intentions et dans l'intérêt des pauvres ; mais le public, qui est moins accommodant, n'a pas été satisfait...

Plus de cinq cents personnes s'étaient présentées pour concourir aux enchères, mais pas une n'a eu la satisfaction de connaître l'estimation des immeubles faite par experts, malgré l'interpellation adressée à MM. les administrateurs. On a voulu éprouver les enchérisseurs et rien de plus ; aussi ont-ils deviné le piége qu'on leur tendait : un grand nombre de bougies ont été brûlées et personne n'a dit mot. (*Communiqué.*)

Paris, 19 octobre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Dupin est dans ce moment l'homme de France pour qui la cour a le plus de caresses. On voudrait qu'il se désistât de sa candidature à la présidence de la prochaine chambre pour laisser arriver au fauteuil M. Guizot. M. Dupin se récrie. On lui répond qu'il ait à se choisir lui-même une honorable compensation. Il réplique qu'il se chargerait volontiers du portefeuille de la justice, mais à la condition qu'on lui donnerait satisfaction sur les points principaux qu'il soumettrait d'avance à ses collègues. Invité à formuler ses prétentions, il hésite, il recule devant les doutes qui viennent l'assaillir. Sacrifier aux honneurs changeants du ministère la présidence de la chambre et la place de procureur-général à la cour de cassation, est au-dessus de ses forces. La flatterie redouble d'efforts : on représente à M. Dupin la belle occasion qu'il aurait, étant ministre, d'appliquer les réformes dont ses profondes études jurisprudentielles lui ont donné l'idée, la gloire qui s'attacherait à son nom comme garde-des-sceaux de France. M. Dupin est ébranlé, mais non convaincu ; et jusqu'ici l'on pense qu'il résistera à la coalition qui de toutes parts l'environne.

— On assure que deux des fortes têtes qui composent le cabinet du 15 avril ont eu un instant la pensée de recourir aux dispositions de l'article 291 du code pénal pour en frapper le comité électoral organisé à Paris. Les légistes du conseil ont objecté que les réunions préparatoires pour les élections ne tombaient point sous le coup de l'article invoqué. Il leur a été répliqué que le comité en question ne présentait point ce caractère ; que les colléges ne se réunissaient pas si prochainement que les électeurs dussent déjà s'assembler pour discuter les titres de leurs candidats ; que, si on leur laissait une pareille latitude, toutes les associations surprises en flagrant délit pourraient prétendre qu'elles se préparent aux élections de l'année qui vient, aux élections qui seront faites dans cinq ans ; qu'enfin plusieurs membres du comité électoral de Paris n'exerçaient pas leurs fonctions électorales dans le département de la Seine, que d'autres membres n'étaient électeurs ni là ni ailleurs.

Consulté sur cette grave question, un haut personnage s'égaya beaucoup sur le nouvel embarras qu'imaginait son conseil : il se moqua des uns, pour la proposition qu'ils avaient sérieusement faite ; des autres, pour la réfutation qu'ils avaient sérieusement présentée.

« Une loi n'est bonne, dit-il, que lorsqu'on s'en sert à propos. L'appliquer à ce comité électoral serait rigoureusement juste, mais périlleux pour ceux qui l'appliqueraient. Il y a des cas où la justice tue le juge et glorifie le coupable. » Ces proverbiales formules ébranlèrent le conseil, et il renonça à poursuivre M. Arago, M. Laffitte, M. Dupont (de l'Eure) et leurs amis.

— On avait dit au duc Alexandre de Wurtemberg que dès son arrivée en France il tomberait inévitablement dans le domaine de la curiosité publique ; que l'esprit de notre nation s'attacherait à chacun de ses pas et le poursuivrait jusque dans les mystérieuses solitudes de Trianon ; que mille glaces réfléchiraient le moindre de ses gestes, que mille échos reproduiraient le seul son de sa voix : il voit maintenant qu'on l'avait trompé. Il est venu, il est allé aux Tuileries, il a assisté aux manœuvres du camp de Compiègne, à une représentation des *Huguenots*, aux soirées politiques de Saint-Cloud, et nul ne s'est inquiété de lui. Cette indifférence paraît l'avoir plus blessé que ne l'eût pu faire une curiosité même indiscrète ; il disait hier à son frère Ernest et à son cousin le prince Paul, en présence d'un aide-de-camp du roi, qu'il ne regretterait de la France que ce qu'il n'y avait pas trouvé.

— Les doctrinaires ont la prétention de faire nommer M. Guizot, leur chef, dans huit ou dix colléges électoraux ; mais jusqu'à ce jour ces officieux mandataires ne désignent que deux arrondissements où, à les entendre, l'ancien ministre de l'instruction publique n'aura pas même de concurrents : ils observent le plus mystérieux silence sur les autres arrondissements qui doivent compléter le chiffre solennel.

La coterie nous paraît avoir trop de confiance dans le résultat du concours électoral. Ce n'est pas au front de M. Guizot que sont réservées tant de couronnes ; ce n'est pas lui qui est appelé à remporter le plus beau triomphe qui se soit jamais vu dans les annales du régime représentatif : la popularité n'est pas si aveugle qu'on l'a dit.

— Les historiographes de la cour rapportent qu'en prononçant le *oui* sacramentel, la princesse Marie avait la voix *émue*. Avant d'enchaîner à jamais ses destinées, elle s'est d'ailleurs retournée vers son père, comme avait fait le duc d'Orléans, pour lui demander son consentement.

A dix heures et demie, les époux se sont retirés dans leurs appartements.

Le lendemain des noces, la princesse Marie a déjeûné chez elle, assistée seulement de sa mère la reine des Français et de sa sœur aînée la reine des Belges. Cette attention a semblé délicate au duc Alexandre, qui est allé se promener à cheval dans les environs de Trianon. A midi, il était de retour ; mais sa femme était à la messe, et il est protestant.

— Hier mercredi, Duprez, Tamburini, Lablache et Mlle Grisi ont chanté à Trianon. Aujourd'hui, l'Opéra-Comique joue *le Mauvais OEil* sur le théâtre de la cour. Dans cette pièce, dont le sujet est espagnol et contemporain, les carlistes sont battus par les christinos. C'est un flatteur à-propos, dont malheureusement la reine d'Espagne ne sera pas témoin.

Samedi, les Variétés donneront à leur tour une représentation devant la famille royale.

— La princesse Marie, qui part pour l'Allemagne le 25 octobre, reviendra en France au printemps prochain, mais non encore pour s'y fixer.

— Le duc Alexandre s'est marié sous l'uniforme de général wurtembergeois : pourquoi pas sous l'uniforme d'officier au service de Russie ?

— Il paraît qu'on veut donner au duc Alexandre de Wur-

François Ier, à Saint-Denis. Bernard Palissy, l'un des plus grands artistes du XVIe siècle, peintre, sculpteur, chimiste, naturaliste et mécanicien, avait adopté cette mélancolique devise : « Povreté empesche les bons esprits de parvenir. »

Sa vie se passa presque entière dans la plus affreuse indigence et se termina dans les cachots de la Bastille, où on l'avait jeté pour cause de religion, et où il mourut de faim et de misère.

Comme les peintres n'étaient pas mieux payés que les autres, il n'est pas étonnant que le proverbe « Gueux comme un peintre » soit resté dans notre langue.

Pour échapper à la misère qui les harcelait, ces malheureux artistes dégradaient leur talent en s'occupant de travaux mécaniques qui les assimilaient encore davantage aux simples ouvriers. On les voit sculpter des marteaux de porte et des pommeaux d'épée, enluminer des tarots et des cartes à jouer, orner des échiquiers et des *coffres-tables*. On les emploie à tracer sur des *drapelets* les images des condamnés en effigie, et à peindre les armoiries des villes sur les poteaux infâmes du pilori. Trop heureux quand ils trouvent à orner de miniatures quelque volume aux feuillets de vélin, ou à tracer *la pourtraicture d'une belle damoiselle toute nue pour le plaisir* du roi Louis XI qui avait aussi ses faiblesses !

Dans les comptes des maisons royales, on trouve souvent des articles qui prouvent à quel degré d'abaissement étaient parfois réduits les artistes :

« A Jehan Bourdichon, paincire du roy, la somme de xxx » livres tournois pour avoir painct et figuré de fin or sur chas- » cun costé d'une enseigne qui sert en la bande des cent Souys- » ses l'ymaige de monseigneur sainct Michel, armé, combattant » ung dragon.

» A Jehan Bourdichon, paincire dudict seigneur, la somme » de LVIII livres pour avoir painct sur chascun des estendards » d'une nef ordonnée pour le port de Naples une ymaige de » Nostre-Dame... »

Sous Louis XII, Antoine Juste fait par ordre du roi la figure d'une biche en cire, *estoffée et paincte des couleurs nécessaires*, d'après un cerf à vingt-quatre cors que le marquis de Bade avait tué à la chasse, et reçoit quatre livres tournois pour sa peine.

Si les limites de notre sujet ne nous interdisaient d'étendre ces recherches aux musiciens, il serait facile de montrer qu'ils n'étaient pas mieux récompensés que les peintres, et qu'ils occupaient une place encore bien moins élevée dans l'ordre social. Les ordonnances royales les assimilent sans cesse aux bateleurs, aux saltimbanques et autres gens de mauvaise vie. Les joueurs d'instruments ne témoignaient pas en justice ; au XIVe siècle, ils ne pouvaient porter la robe et le chaperon, vêtements réservés aux nobles et à la haute bourgeoisie. Une ancienne coutume de Bretagne les qualifie de *vilains natres* et de *vils ménestriers*.

En présence de ces faits, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour ceux de ces hommes qui, sans être soutenus par le souffle enivrant de l'admiration populaire, isolés au milieu d'une société qui ne savait pas les apprécier, ont continué courageusement leur pénible carrière et doté notre pays de tant de chefs-d'œuvre immortels.

Il est aujourd'hui des artistes qui se plaignent amèrement de la mesquinerie de notre siècle et du peu d'encouragements que leur accordent l'Etat et les particuliers. Qu'ils regardent un instant en arrière : il leur sera facile de se convaincre que c'est au sein de la misère et de l'humilité que se sont développés les plus beaux génies qu'ait engendrés notre sol, et que le plus mince artiste de nos jours peut gagner en quelques instants plus de considération et de richesses que n'en ont espéré dans leurs rêves ceux qui resteront long-temps leurs maîtres et leurs modèles.

D. DE N.

(*Courrier.*)

…, avant son départ pour Stuttgard, le spectacle …vue de la garde nationale de Versailles. Ce projet …e quelques difficultés dans l'exécution. Beaucoup …s nationaux ne se soucient pas, assure-t-on, …ler pour l'amusement d'un prince qui naguère …servait comme major-général dans les armées de …reur Nicolas.

Faits Divers.

…on assure que M. le ministre de la guerre vient de pren…e mesure que nous ne savons trop comment qualifier. M. …ard, qui est en même temps chef de l'armée et aide-de…p de Louis-Philippe, a, dit-on, fait venir chez lui plusieurs …raux qui appartiennent au cadre de l'état-major. Il …ur aurait exprimé sa surprise de ne les avoir point encore …depuis sept ans dans les salons des Tuileries et les aurait …à y aller.

…réponse qui aurait été faite au ministre que le ré…ne prescrivait pas ces visites, et que des officiers…x en disponibilité n'avaient à se présenter que de…secrétaire-d'état, quand il les faisait appeler pour …ins du service ou pour leur donner un commande…tif. M. Bernard aurait insisté de nouveau et prévenu …citrants que, s'ils s'obstinaient à rester loin du châ…, réglement lui permettait de faire passer un offi…néral du cadre de disponibilité au traitement de …, et qu'il l'appliquerait avec rigueur.

…singulier procès vient d'occuper un juge de paix …Bretagne. Un cultivateur, nommé Leborgne, était …lé chez un aubergiste de la commune de P.....r. A …n causant, Leborgne parle de son désir de se ma…. L'aubergiste lui offre en plaisantant de lui céder sa …, et on convient du prix de 36 fr. Leborgne jette …sur la table, va emprunter le reste à un ami et revient …le verser entre les mains de l'aubergiste qui refuse, …me on pense bien, de continuer cette singulière plai…terie. Mais Leborgne avait agi sérieusement. Il se retire, …il se représente le lendemain chez le mari et veut …dre avec la femme certaines privautés. Repoussé à …de manche à balai, Leborgne assigne l'aubergiste et …me devant le juge de paix du canton. Il formule de …-froid sa demande en délivrance de la femme dont il a …complète; subsidiairement il se borne cependant à ne …oir que des dommages-intérêts à défaut de livraison. …borgne, débouté de sa demande, ne peut croire au …dé de ses prétentions : « Ce n'est pas étonnant, …mes témoins n'ont pas déposé comme je leur avais …déjeûnant avec eux le jour du marché. »

Tribunaux.

BONNE FILLE. — La fille Gros et sa vieille mère aveugle …raissaient dernièrement sur les bancs de la cour d'assi…ccusées de vol au préjudice d'une personne dont elles …ent un salaire.

…avons rendu compte de cette intéressante affaire et du …favorable du jury, qui prononça leur acquittement. Les …ccusées, renvoyées en police correctionnelle, sous la sim…vention d'abus de confiance, étaient assises ce matin sur …lle de la 6e chambre. La pauvre vieille mère, toute cas…ue ridée, toute tremblante, s'avance, guidée par sa fille, …u banc des prévenus; sa figure est maigre, décharnée, …par l'âge et les privations; la fille, dont les vêtements …et usés annoncent la plus profonde misère, cache son …dans un lambeau de mouchoir. Le plus vif intérêt s'at…à ces deux malheureuses créatures.

…président, au témoin Boche : Rappelez au tribunal les …de la prévention qui pèse sur la femme et la fille Gros.

Boche, confectionneur en gros : J'avais confié à la fille …trois pantalons qu'elle devait me rapporter après les avoir …au bout de trois mois, ne la voyant pas revenir, je pris …informations et j'appris qu'elle avait engagé les pantalons …Mont-de-Piété. Je dois dire que je n'ai pas porté plainte …détournement; cette pauvre fille m'a paru dans un tel …misère quand elle est venue me demander de l'ouvrage, …je n'aurais pas voulu aggraver son malheur en la poursui…pour un dommage si minime pour moi.

…président, à la fille Gros : Vous convenez du délit qui …est reproché?

…fille Gros : Oui, monsieur, j'ai mis les pantalons au Mont…ié au lieu de les rendre.

…mère : Dis donc que j'en ai mis un, moi...; faut pas tout …toi, aussi.

…Gros : C'est pas vrai, messieurs, ne l'écoutez pas : …ne voulez-vous qu'elle aille au Mont-de-Piété? elle est …e. C'est moi seule...

…mère : N' dis pas ça..., n' dis pas ça.

…président, à la fille : Pour quel motif avez-vous com…cet abus de confiance?

…fille Gros : Ah! monsieur!... si vous saviez!... quand on …a vieille mère malade, sans remèdes, sans même un mor…de pain!...

…mère : Il y a deux ans que j'ai perdu mes yeux, elle vous …vérité. Depuis ce temps, j' peux ben dire que c'est moi …is l'enfant et elle la mère. Figurez-vous, mes bons juges, …me soigne, qu'elle me fait marcher, qu'elle me nourrit, …t, comme si j'étais son enfant, quoi!

…fille Gros : On n' vous d'mande pas tout ça..., asseyez-…

…mère : Tiens, puisqu'on me laisse parler!

…Gros : Asseyez-vous, mère, ne dites rien.

…mère : J' dirai plus qu'un mot; quoique ce soit dur d'être …le, j'aime encore mieux avoir perdu mes yeux que ma …

…fille Gros, pleurant : Ne dites pas ça, bonne mère,... …vous.

…président : Fille Gros, vous avez déjà subi un empri…ment d'un mois pour un fait semblable.

…fille Gros : Hélas! messieurs, c'est vrai... (*Montrant sa …*) Elle était bien mal!

…mère : Mes bons juges, mes bons juges!... ne me privez …ma fille;... je n'ai qu'elle,... je n'ai plus qu'elle au monde. …pauvres yeux aveugles de la vieille femme se rouvrent …verser des torrents de larmes; elle joint les mains, et par …tes et ses sanglots supplie les juges de lui laisser son …La fille pleure aussi, mais elle maîtrise sa désolation et …à calmer, à consoler sa mère.

Le tribunal, vivement ému par cette scène, ne peut pourtant acquitter la fille Gros, car le délit est établi d'une manière évidente, et une sorte de récidive aggrave la position de la prévenue; la loi ne peut céder aux arguments de la pitié : aussi la malheureuse fille subira-t-elle deux mois de prison; pendant ce temps la vieille mère, réclamée par la société de la morale chrétienne, trouvera un asile et des soins charitables. Elle, si vieille, si faible, si désolée, sa pauvre enfant la retrouvera-t-elle dans deux mois? (*Droit.*)

Variétés.

HISTOIRE DES ANCIENS AVOCATS.

MAITRE LÉONARD PORQUOIS.

Le rapt et l'incendie. — La reine Isabeau de Bavière et le vidame de Maulle.

(Suite et fin.)

Après s'être recueilli quelques instants, le vidame fit à maître Léonard le récit des faits qui avaient pu donner quelque consistance à l'accusation; puis d'une voix calme, mais émue, il ajouta : — J'aimais, j'en conviens, cette belle Bérénice plus qu'aucune femme de la cour, plus que la reine!... mais jamais je ne me serais décidé à commettre un crime, ni à recourir au rapt pour la posséder.

— Mais, fit l'avocat, ce pari de cent cinquante écus d'or?

—Il a été proposé et je l'ai tenu follement, répondit le vidame; mais encore une fois aurais-je voulu pour une somme vingt fois plus considérable porter une torche incendiaire dans la capitale du royaume, et déshonorer celle que j'aimais aux yeux du peuple et à mes propres yeux?

— Il y a un moyen assuré de renverser tout l'échafaudage de l'accusation, reprit Léonard, c'est de rassembler vos souvenirs et de dire précisément et avec détails ce que vous faisiez la nuit de Noël.

Ici le vidame baissa les yeux; puis, prenant les deux mains de l'avocat, et les ramenant contre sa poitrine : « Messire Léonard, lui dit-il, dussé-je perdre la vie dans les plus effroyables tourments, dussé-je voir sur un échafaud briser mon blason de la main infâme du bourreau, dussé-je voir mes biens confisqués et toute ma noble famille proscrite, jamais je ne dirai où j'étais dans cette funeste nuit de Noël! L'honneur me fait une loi de me taire. Mais, Messire, j'en jure par les saints Evangiles et sur mon ame immortelle, je suis innocent de l'horrible crime qui m'est imputé. »

L'accent de vérité du jeune vidame, la sainteté de ses serments, la franchise qui respirait sur son front, tout porta la conviction dans le cœur de l'avocat; il crut même, dans la profonde connaissance qu'il possédait des affaires et des sourdes intrigues de l'époque, avoir deviné le véritable motif du silence de son client.

— Eh bien donc! je n'insiste plus, dit-il, et ce nonobstant je ne laisserai pas de vous défendre : ayez confiance en Dieu, et croyez que je ne négligerai rien pour vous sauver.

A un grand talent de jurisconsulte Léonard Porquois joignait une profonde connaissance du cœur humain. Il avait reconnu facilement que le mystère dont le vidame cherchait à entourer ses actions durant la fatale nuit de Noël était le pivot ou plutôt le nœud du procès. Il s'agissait donc uniquement de percer ces mystérieuses ténèbres, d'y porter le flambeau investigateur du philosophe et du juge, et de rendre à l'état et à la société un homme fait pour le défendre et pour la servir.

L'avocat alla trouver le marchand ruiné. — Aviez-vous des ennemis? lui dit-il.

— J'ai tâché de n'en point faire, Messire, répondit le Florentin; cependant je ne jurerais pas que la splendeur de mon négoce et que la réputation dont je jouissais ne m'en aient point attiré.

— Parmi les marchands qui trafiquaient sur les mêmes objets que vous, n'y en a-t-il jamais eu aucun qui ait été forcé de renoncer à son industrie par suite de votre trop heureuse concurrence?

— Il y en a eu quelques-uns, Messire, un surtout dans cette même rue, un riche marchand juif, nommé Balthazar Kanuf. Ma vogue a tué la sienne, à la vérité: mais il n'est point pour cela devenu mon ennemi, bien au contraire : il a quitté le commerce en disant qu'il était juste que chacun eût son tour; il s'est retiré des affaires et s'est converti au christianisme. Il est, m'a-t-on dit, premier argentier de Mme la reine Isabeau de Bavière.

— C'est bien, dit l'avocat; tenez-vous donc en repos, honnête marchand, et espérez en meilleur avenir : peut-être serai-je assez heureux pour pouvoir réparer vos maux en partie et vous faire retrouver votre fille.

Léonard Porquois s'empressa d'aller chez le procureur-général du parlement avec lequel il eut une longue conférence : à la suite de cet entretien, Balthazar Kanuf, argentier de la reine, fut appréhendé au corps et conduit chez le procureur-général qui voulut lui-même procéder à son premier interrogatoire. Pressé de questions par le magistrat et par l'avocat, le juif ne tarda pas à s'avouer l'auteur de l'incendie de la rue des Lombards et du rapt de l'infortunée Bérénice.

— Malheureux! s'écria le procureur-général, ému d'une sainte indignation, est-ce donc pour commettre avec plus de sécurité des crimes, pour exposer des innocents au châtiment, que vous avez abjuré la religion de vos pères? Voyez quel abîme vous avez creusé sous vos pas!

— Je n'ai fait qu'exécuter des ordres donnés par une personne plus puissante que vous, Monseigneur, répondit le juif avec arrogance; et cette personne saura me soustraire à vos menaces et à vos accusations.

— Personne n'est au-dessus de la justice, interrompit le procureur-général, pas même le roi! Hâtez-vous donc de dire le lieu où Bérénice a été conduite, et de déclarer les noms de vos complices.

— Je ne dirai rien! répliqua le juif.

— Que la justice du roi ait donc son cours, dit le magistrat, et que les atroces douleurs de la question arrachent la vérité aux lèvres de ce misérable!

Les instruments de torture furent apportés, et le juif fut étendu sur le chevalet fatal. Sa résolution ne l'abandonna pas d'abord, et il soutint avec un courage stoïque les premières douleurs. Mais quand les crampons de fer se furent profondément ajustés dans ses chairs, lorsque les chevilles de bois eurent brisé en grinçant les jointures de ses os, il fit signe, au milieu des plus horribles hurlements, qu'il allait parler.

On le détacha alors du chevalet, et, d'une voix lamentable, il dit :

— Bérénice est dans la rivière de Seine, au-dessous de Meudon... Quant à des complices, je n'en ai qu'un seul... C'est... la reine Isabeau de Bavière!

Les juges et l'avocat se regardèrent à ces mots en pâlissant.

Ces visages austères semblaient porter le deuil du déshonneur du roi; nul doute, en effet, que cette nuit, dont le vidame de Maulle ne voulait pas expliquer l'emploi, n'eût été doublement criminelle pour la reine qui, tandis qu'elle se livrait aux adultères joies d'un rendez-vous d'amour, faisait secouer par le ministre de sa vengeance et de sa jalousie la torche incendiaire, et jetait au fleuve l'innocente rivale de sa monstrueuse passion.

L'assemblée n'était pas revenue encore de sa première stupeur, lorsqu'un officier de la reine se présenta. — Mme Isabeau vient d'apprendre que son argentier était entre vos mains, dit-il d'une voix fière et hautaine, et elle vous ordonne de le remettre sur-le-champ entre mes mains, sous peine d'encourir son indignation et sa colère.

Le procureur-général allait répliquer, lorsque Jean Destruel, conseiller-clerc au parlement et archidiacre de Laon, se leva :

— Cet homme est un scélérat, un faussaire, un relaps et un excommunié, dit-il; il est sous la main séculière, mais il est condamné selon les lois de l'église et du royaume. Allez dire à la reine qu'elle ne s'en inquiète pas davantage, et qu'elle laisse à la justice son cours salutaire et accoutumé.

— Dites aussi à la reine, reprit le procureur-général en se levant, qu'elle choisisse une autre fois plus convenablement ses messagers. Si vous, vous qui avez porté la parole en son nom, reveniez avec la même outrecuidance en cette enceinte, vous pourriez bien ne pas vous en retourner le même jour au château du Louvre.

L'officier se retira, et l'on tint conseil chez le procureur-général. Six conseillers des enquêtes, six de la chambre des requêtes, le premier président et les présidents à mortier furent convoqués. On agita longuement la question de savoir s'il serait donné suite au procès. Le respect dû à la majesté royale devait-il enchaîner les décisions de la justice?

— Faites ce que vous voudrez de Balthazar Kanuf, disait Porquois, mais rendez, Messeigneurs, l'honneur et la liberté à un innocent; il est cruel de voir un si brave, si noble et si discret gentilhomme, payer de sa réputation et de sa liberté les soupçons d'une action si abominable.

Le hasard ou plutôt les intrigues arcanes de la reine vinrent mettre un terme à l'incertitude des juges. Balthazar fut trouvé mort dans son cachot, et on lui fit amplement son procès alors, procès, bien entendu, qu'il perdit avec tous dépens. Il fut convaincu d'avoir, par malice et méchanceté, incendié les magasins du marchand; d'avoir enlevé et égorgé la plus jeune de ses filles pour ses opérations de magie, et enfin d'avoir, par des émissaires habilement jetés dans le peuple, tenté de faire passer sa propre culpabilité sur la tête du vidame de Maulle. A l'unanimité il fut condamné à être roué vif et pendu, ce qui fut exécuté en effigie. Ses biens furent confisqués, moitié au profit du marchand florentin.

L'honneur de la reine et de la couronne demeura sauf.

Le vidame de Maulle voulut récompenser magnifiquement son avocat; mais Léonard Porquois, aussi désintéressé que dévoué, ne voulut accepter qu'une faible somme qu'il employa à soulager les plus malheureux habitants de la rue incendiée.

Et comme le jeune vidame s'efforçait encore de faire accepter à l'avocat des témoignages de sa reconnaissance : « Laissez faire le temps, lui dit Léonard; un moment viendra où j'aurai besoin non-seulement de votre bourse, mais de votre crédit, et je vous promets d'y avoir recours.

Ce moment arriva bientôt. A la mort de Charles VI, lorsqu'Isabeau, appuyée sur la puissance anglaise, et abusant de son titre de régente, voulut sacrifier à ses vieilles haines les hommes les plus dignes de respect dans tous les ordres de l'Etat, elle se rappela l'avocat Porquois. Celui-ci alors s'adressa au vidame qui avait conservé un grand crédit sur l'esprit de son impudique souveraine. « Vous m'avez permis de recourir à vous, lui dit-il; il me faut aujourd'hui quitter Paris et la France, où mes jours ne sont plus en sûreté, et je viens me mettre sous votre sauvegarde. » Le vidame embrassa avec effusion son défenseur; il lui remit 300 écus d'or, lui forma de ses propres valets une escorte pour l'accompagner jusqu'à la frontière du Brabant, protégea lui-même sa sortie de la capitale, et lui assura sa vie durant une rente de 60 écus d'or.

Léonard Porquois mourut à Trèves en 1395.

Anthelme, fils du sieur André Anthelme, ouvrier en soie, demeurant quai de Flandres, nº 147, a disparu depuis le 12 septembre de la maison paternelle, emportant son linge et ses effets d'habillement. — SIGNALEMENT : Agé de 14 ans, taille de 1 mètre 73 centimètres, cheveux et sourcils châtain foncé, yeux bruns, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint ordinaire. — VÊTEMENTS : Une veste de velours couleur olive, pantalon de drap bleu, coiffé d'une casquette d'étoffe d'été, chaussé de souliers et bas.

— Pierre-Marie Comarmot a disparu, depuis le 9 septembre, de chez son père, crocheteur, demeurant à Saint-Just, rue Trouvée, nº 12, ayant emporté dans un paquet les hardes à son usage. — SIGNALEMENT : Agé de 15 ans, cheveux et sourcils châtains, yeux roux, nez moyen, bouche grande, menton à fossette, teint brun, visage allongé. — VÊTEMENTS : Veste de chasse drap bleu, pantalon vert ou gris, souliers lacés, gilet indienne fond blanc.

—Pierre Greniaut, apprenti menuisier chez le sieur Joffermann, demeurant rue des Deux-Angles, a disparu depuis le 14 septembre. — SIGNALEMENT : Agé de 14 ans 1/2, taille de 1 mètre 55 centimètres, cheveux et sourcils châtains, front découvert, yeux bleus, nez allongé, bouche moyenne, teint coloré. — VÊTEMENTS : Une veste grise en circassienne, pantalon en cotonnade grise, en mauvais état, chemise de coton bleu rayée, sans marques, casquette de laine grise, souliers neufs.

— Pauline Houel, ouvrière en soie, fille de la dame veuve Houel, demeurant à la Guillotière, clos Combalot, maison Bellon, a disparu de son domicile depuis le 14 août dernier. — SIGNALEMENT : Agé de 21 ans, taille petite, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, nez long et fort, bouche moyenne, menton ordinaire, visage un peu allongé. — VÊTEMENTS : Une robe bleue en indienne à dessins, mouchoir noir en soie, bonnet en tulle et dentelle, bas blancs, souliers.

— Claude Lambert a disparu le 4 octobre courant de chez le sieur Mielly, menuisier, rue Monsieur, aux Brotteaux. — SIGNALEMENT : Agé de 15 ans, cheveux bruns, gravé de petite vérole. — VÊTEMENTS : Une veste en drap vert, pantalon en toile bleue, coiffé d'un bonnet grec rouge et ayant des souliers aux pieds.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

Un troisième cours public et gratuit de langues anglaise, italienne et espagnole s'ouvrira le 5 du mois de novembre, rue Saint-Côme, nº 5, au 3me.

Les personnes qui désireraient suivre ce cours sont priées de se faire inscrire à l'adresse ci-dessus, de huit heures du matin à midi.

Il y aura aussi des cours particuliers à différentes heures de la journée.

GRAND-THÉATRE.

Dimanche 22 *octobre* 1837. — Cinquième représentation de M. Dérivis. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra. — On commencera à six heures 1/2.

BOURSE DE PARIS DU 19 OCTOBRE.

La baisse survenue dans les fonds anglais par suite de la faillite d'une maison considérable de Londres, a amené la baisse dans les fonds français.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3391) VENTE AUX ENCHÈRES
ET AU COMPTANT

D'une quantité de charbons de terre de Rive-de-Gier, pierres calcaires pour chaux, bateau, chaines d'amarre, ustensiles de deux fours à chaux, planches, pompe et effets mobiliers, dépendant de l'actif du sieur Duperret, chaufournier à Vaise.

Le mardi vingt-quatre octobre mil huit cent trente-sept, et jours suivants s'il y a lieu, au domicile qu'occupait le sieur Duperret, chaufournier à la barrière de Vaise, il sera procédé, par un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente aux enchères et au comptant d'environ mille quatre-vingts hectolitres de charbons de terre de Rive-de-Gier, consistant en pérat, grêle, grêlasson, rafort, menu de poêle, de forge, etc.

Ces charbons seront vendus par lots, néanmoins à l'hectolitre.

Le jeudi vingt-six du même mois, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, ils seront mesurés aux frais de l'acquéreur, tant en l'absence qu'en présence, et payés de suite. Si l'acquéreur ne se présente pas le jeudi, aux heures fixées pour le mesurage et le paiement, les lots acquis seront de suite revendus à la folle-enchère et à ses frais.

Après la vente des charbons, le même jour mardi, il sera vendu un fort tas de pierres calcaires de St-Germain et St-Cyr-au-Mont-d'Or, tous les ustensiles nécessaires à deux fours à chaux, un grand bateau et ses accessoires, des chaines d'amarre en fer, planches, plateaux, vieux cordages, une pompe servant au four.

Les objets mobiliers consistent en trois commodes bois noyer; un poêle fonte, un faïence; secrétaire; bureau sapin, un bois noyer; garde-manger, lit; diverses tables, une à toilette; un coffre-fort en bois, une glace et son trumeau, chaises, fauteuil percé, seaux en fer battu et fer-blanc, poêlons en cuivre, marchepieds, romaine; batterie de cuisine, etc., etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Fournel, arbitre de commerce à Lyon, rue Stella, nº 5, fondé de pouvoirs du sieur Duperret, et de MM. Rodolphe Pupet, marchand de grains, Gonin, artiste vétérinaire, Meyrel, voiturier, tous trois domiciliés à Vaise, commissaires nommés par MM. les créanciers.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

Lyon, le 19 octobre 1837.

(3401) Le dimanche vingt-deux octobre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, près la chapelle St-Clair (Caluire), il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, consistant entr'autres en un billard et ses accessoires, tables, chaises, tabourets, commode, lit garni, quinquet, batterie de cuisine, etc.

Cette vente est poursuivie à la diligence de l'administration des contributions indirectes.

(3405) Demain lundi, neuf heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, tables, glaces, chaises, secrétaire, lits, matelas, hardes, etc.

(3406) Demain lundi, neuf heures du matin, sur la place Neuve-des-Carmes, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, buffet, chaises, commode, secrétaire, pendule; une grande quantité de peignes neufs et vieux en acier, pour la fabrique, etc.

(3399) Mardi vingt-quatre octobre, à dix heures du matin, sur la place Léviste de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers meubles et effets saisis consistant en commode, secrétaire, tables, chaises, planches en noyer et sapin, établis, et grande quantité d'outils de menuisier, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(3021) A VENDRE. — Vaste terrain propre à bâtir, à la descente du pont de la Guillotière, sur la place des Repentirs.

S'adresser à M. Charbonnier, place Bellecour, nº 5, au 2e étage.

(3345) A VENDRE. — Un bon fonds de cordonnier, à la Croix-Rousse.

S'adresser au bureau du journal.

(3404) A VENDRE. — Fonds de café dans un des meilleurs faubourgs de Lyon.

S'adresser chez M. Sornin, fabricant de billards, place des Célestins, nº 8.

(3402) A VENDRE. — Belle chaudière ayant cinq pieds de profondeur, quatre pieds dix pouces de diamètre et quatre lignes d'épaisseur.

S'adresser chez MM. Rossignol frères, rue d'Auvergne, nº 4.

(3403) A LOUER. — Quatre pièces bien agencées, une belle vue, au 2e, et une boutique, à la descente du pont de la Guillotière.

S'adresser rue de la Barre, nº 13, à M. St-Lager.

(3395) A AFFERMER. — Beau domaine, dans un site agréable.

S'adresser au bureau du journal.

(3400) On a perdu une petite perruche, d'un vert clair, parlant très-bien. Les personnes qui l'auront trouvée sont priées de vouloir bien la rendre au magasin de mercerie, à côté du bureau de tabac, rue du Garet, nº 1. — Il y aura récompense.

GRAND BAL DU CIRQUE.

(3364) Le directeur de cet établissement a l'honneur de prévenir le public que, pour cause de réparations nécessaires à l'embellissement de la salle, l'ouverture des bals, qui devait avoir lieu dimanche 15 courant, est renvoyée, sans aucune remise, au dimanche suivant, 22 octobre, à cinq heures.

Changement de Domicile.

A dater du 23 octobre 1837,

L'Etude de Me Lafont, avoué,

SERA RUE CLERMONT, Nº 5, AU 1er. (3338)

A compter du 1er novembre 1837,

L'ÉTUDE DE Me DIDIER,

AVOUÉ,

SERA PLACE DE L'HERBERIE, Nº 3, AU 2e. (3359)

(3354) COURS DE LANGUE,
ET
Littérature anglaise et italienne.

Faits séparément dans un appartement convenable, rue Puits-Gaillot, nº 19, au 4e, par M. Meironnetti, qui a professé à Londres, Bruxelles, etc., et dont le système d'enseignement, basé sur l'*inégalité des intelligences*, exclut toute idée de charlatanisme. Il est versé dans la langue et la littérature française, connait l'espagnol, et traitera avec les familles et institutions. — Il se charge des traductions.

DÉPOT DE MAILLECHORT.

COQUAIS,
Successeur de Dupuis, orfèvre,

Rue St-Côme, 6, à Lyon, maison de l'homme d'osier.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment d'argenterie d'Allemagne (dite Maillechort). Il est inutile de répéter tous les avantages incontestables de cette argenterie, car elle est reconnue chaque jour, tant par sa beauté que par sa solidité, pour valoir l'argent; des preuves évidentes viennent encore d'en être données tout récemment par un orfèvre de notre ville qui vient d'acheter deux couverts de cette matière pour argent.

Couverts unis, 5 f. 50 c. à 6 f.; couverts filets, 6 f. 50 c.; flambeaux, porte-huiliers. (3397)

1er PRIX DE LA MÉDAILLE D'OR

OBTENU A L'EXPOSITION DE JUIN 1837, A LYON, PAR LA MAISON

C. MARTIN-BURDIN ET Ce,

A Vaise (Lyon); même maison, à Chambéry (Savoie).

Ces deux maisons cultivent en grand toutes les différentes variétés de mûriers: mûrier ordinaire, mûrier greffé à large feuille d'Italie et de Bagnols; mûrier Moretti à large feuille, espèce très-recherchée; mûrier multicaule ou des Philippines, etc.

Elles offrent ces différentes espèces tant en individus à haute tige qu'à basse tige et nains pour buissons; elles fournissent également de jeunes plants de mûrier d'un et de deux ans, ainsi que de la graine de mûrier ordinaire et de mûrier Moretti.

Leurs établissements renferment en outre toute sorte de végétaux en arbres à fruit pour toute destination; en arbres et arbustes d'ornement à feuilles caduques et toujours verts; en rosiers, dahlias, ognons de fleurs, pattes d'asperges et plantes d'orangerie et de serre chaude, etc.

Elles envoient *franco* leur catalogue aux personnes qui leur en font la demande, et, quoique les prix y soient fixés à un taux modéré, ils sont néanmoins susceptibles de quelque rabais lorsqu'il s'agit de demandes d'une certaine importance. (3394)

(3388) PLUMES PERRY.

Se vendent chez tous les marchands de papiers.

Les plumes métalliques fabriquées par la maison Perry se composent d'un grand nombre d'espèces qui, sous des formes différentes, réunissent les qualités les plus remarquables de *finesse*, d'*élasticité*, de *durée*, de *perfection*. Elles conviennent à tous les genres d'écriture, française, anglaise, etc.; et comme elles possèdent, dans presque toutes les sortes, des pointes extra-fines, fines, moyennes ou larges, il n'est personne qui ne puisse y trouver des plumes qui conviennent parfaitement à son écriture.

SIROP SUDORIFIQUE.

Les meilleurs médecins avouent qu'on ne peut bien guérir les MALADIES SECRÈTES de toute nature et celles de la PEAU, que par l'usage de ce Sirop. Il chasse le VIRUS par la transpiration et dissipe l'ACRETÉ DU SANG.

Sirop de Déssesart.

Son efficacité dans les plus mauvais RHUMES, les CATARRHES aigus et chroniques, l'ASTHME, la COQUELUCHE, le fait préférer à tous les autres pectoraux.

Chez Mariez, pharmacien, rue Vieille-Monnaie, nº 15. (3060)

(3396) AVIS.

Le dépôt de chocolat de M. Foconnet, qui a été place des Célestins, nº 7, et place Confort, nº 1, est actuellement chez Coquais, orfèvre, rue St-Côme, nº 6.

SERVICE DES OMNIBUS DE LYON A BEAUJEU,

Partant tous les jours de Lyon à 2 heures de l'après midi, et de Beaujeu à 4 heures 1/2 du matin, passant à la Croisée 5 heures 1/2, St-Georges 6 heures, et Villefranche 7 heures.

Les bureaux sont: 1º à Lyon, chez M. Mazeron, aubergiste, quai de Bondy, nº 152; 2º à Villefranche, à l'hôtel du Faucon, Grand'Rue; 3º à St-George, chez M. Lacroix; 4º à La Croisée, chez M. Renard; 5º à Beaujeu, chez M. Lacroix. (3407)

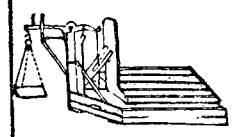

PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT

BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures,
Pour Poids publics et grands Etablissements;

ET BASCULES PORTATIVES

l'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons de Roulage, Forges, Mines, etc.

CHEZ BÉRANGER ET Ce, BALANCIERS-MÉCANICIENS,
Rue des Forces, près la place de la Fromagerie,
A LYON.

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang, et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez Perenin, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, nº 23, à Lyon. (2886)

Maladies Secrètes
et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par Courtois, *pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.*

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie du virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récens ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, nº 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Châlon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saunier, Vincent, épicier et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épicier, rue du Pont-aux-Choux, nº 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Pancsac, nº 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 20 OCTOBRE.

Nombre des Actions.	Valeur nominale.	Intérêts ou dividend. payables.	Désignation des immeubles.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,155 [illegible]
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	[illegible]
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	[illegible]
300	2,000		Pont Seguin,	[illegible]
220	2,000		Pont de l'Ile-Barbe,	
2,360	1,000		Pont et Gare de Vaise,	
1,300	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrac.,	
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	
320	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône, Lyon à Arles,	
180	2,000		Paquebots à vapr sur Saône, Lyon à Châlon,	
134	5,000	Idem.	Gond. à vapr sur Saône, marc.,	
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	
240	5,000		Moulins à vapr de Perrache,	
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'*Abeille*,	
»			Ch. de fer (St-Et. à Aud. etc.),	